

## **Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds**

Pour la période close le 30 septembre 2023

Gestionnaire du Fonds  
Services de portefeuille Counsel Inc.

*Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds renferme des faits saillants financiers, mais ne contient pas le rapport financier intermédiaire ni les états financiers annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels gratuitement en composant le numéro sans frais 1 877 216-4979, en nous écrivant à Services de portefeuille Counsel Inc., 5015 Spectrum Way, Suite 300, Mississauga (Ontario) L4W 0E4, en visitant notre site Web à l'adresse [www.counsellservices.com](http://www.counsellservices.com) ou celui de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).*

*Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du fonds d'investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié et à la notice annuelle du Fonds, lesquels peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.*

*Aucun effort n'a été ménagé pour assurer l'exactitude de l'information contenue dans ce rapport au 30 septembre 2023; toutefois, le Fonds ne peut garantir ni l'exactitude ni le caractère exhaustif de cette information. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié ainsi qu'aux états financiers annuels audités du Fonds pour obtenir plus de renseignements.*

### **UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives qui reflètent nos attentes actuelles ou nos prédictions à l'égard de futurs événements. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations de nature prévisionnelle qui sont assujetties ou font référence à de futurs événements ou conditions, ou comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « croire », « estimer », « provisoire », « typique » et autres expressions similaires. De plus, ces déclarations peuvent être liées à des mesures commerciales futures, au rendement futur d'un fonds ou d'un titre ainsi qu'aux stratégies ou perspectives de placement futures. Les déclarations prospectives sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, des incertitudes et des hypothèses qui peuvent modifier de façon importante les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels qui ont été énoncés de manière expresse ou tacite dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment, sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, les éclosions de maladies ou les pandémies (comme la COVID-19) et la capacité de Services de portefeuille Counsel Inc. à attirer des employés clés ou à les conserver. La liste des risques, incertitudes et hypothèses précités n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et vous mettons en garde contre une confiance exagérée en ces énoncés prospectifs.*

*Tout énoncé prospectif présenté dans le présent rapport n'est valable qu'à la date du présent rapport. Le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.*

# FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | 30 septembre 2023

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

Le 13 novembre 2023

La présente analyse du rendement du Fonds par la direction présente les points de vue de Services de portefeuille Counsel Inc. (« Counsel ») sur les facteurs et les développements importants qui ont eu lieu au cours de la période allant de la création du Fonds jusqu'au 30 septembre 2023 et qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Fonds.

En outre, « valeur liquidative » renvoie à la valeur du Fonds ou d'une série calculée aux fins d'opérations, laquelle est à la base de l'analyse du rendement du Fonds.

### Résultats d'exploitation

#### Rendement des placements

Le rendement de placement n'est pas présenté, car le Fonds n'a pas émis de titres pendant la période de 12 mois complète.

#### Actif net

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 134,5 millions de dollars, ou plus de 100 %, pour se chiffrer à 235,5 millions de dollars au 30 septembre 2023, comparativement à 101,0 millions de dollars au 31 mars 2023. De cette hausse, une tranche de 130,7 millions de dollars est attribuable aux ventes nettes et une tranche de 3,8 millions de dollars est attribuable au rendement des placements (déduction faite des frais et des charges).

#### Frais et charges

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») annualisé de chacune des séries au cours de la période close le 30 septembre 2023 a été essentiellement semblable au RFG de la période close le 31 mars 2023. Le total des charges payées varie d'une période à l'autre, principalement en raison des variations de l'actif moyen dans chacune des séries. Les RFG pour toutes les séries sont présentés à la rubrique *Faits saillants financiers* du présent rapport.

### Événements récents

Le 3 avril 2023, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie a annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition de Investment Planning Counsel Inc. (la société mère de Counsel). La transaction devrait être conclue avant la fin de 2023. Pendant la période initiale suivant la conclusion de la transaction, Counsel continuera d'agir à titre de gestionnaire des Fonds Counsel et aucun changement important dans les activités du Fonds n'est prévu. Cependant, la conclusion de la transaction entraînera des changements dans la composition du Comité d'examen indépendant du Fonds et du conseil d'administration de Counsel.

Le 27 octobre 2023, le Fonds est passé d'une valeur liquidative variable avec distributions mensuelles à une valeur liquidative fixe de 10 \$ avec distributions quotidiennes.

Le 31 octobre 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'autorité de réglementation des banques, a resserré les exigences en matière de liquidités pour les banques qui détiennent des dépôts pour les fonds des comptes d'épargne à intérêt élevé (CEIE). Avec prise d'effet au plus tard le 31 janvier 2024, les banques doivent « détenir suffisamment d'actifs liquides de haute qualité, comme des obligations d'État, pour couvrir tous les soldes de CEIE qui peuvent être retirés en moins de 30 jours. » Cette exigence ne devrait pas avoir d'incidence négative sur le taux d'intérêt versé au Fonds par son partenaire pour les dépôts.

Le 7 novembre 2023, le Fonds a commencé à investir un montant représentant 0,1% de son actif net dans le Counsel Money Market pour lui permettre de diversifier ses placements. En outre, ce véhicule permet d'investir des actifs dans l'éventualité où il ne serait plus possible d'investir dans les comptes à intérêt élevé en raison de modifications apportées à la réglementation.

## Transactions entre parties liées

### Frais de gestion

Les frais de gestion pour chaque série applicable sont calculés et comptabilisés quotidiennement en tant que pourcentage de sa valeur liquidative. Le gestionnaire a utilisé les frais de gestion du Fonds pour payer les coûts liés à la gestion du portefeuille de placement, à l'analyse des placements, à la formulation de recommandations, à la prise de décisions de placement, à l'achat et à la vente du portefeuille de placement et à la prestation d'autres services. Le gestionnaire a également utilisé les frais de gestion pour financer les commissions de suivi et d'autres formes de rémunération (collectivement, les « versements liés à la distribution ») versées aux courtiers inscrits dont les clients investissent dans le Fonds.

Les courtiers suivants affiliés à Counsel peuvent avoir droit à des versements liés à la distribution de la part de Counsel au même titre que les courtiers inscrits non reliés : IPC Securities Corporation, Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., IPC Investment Corporation, Services financiers Groupe Investors Inc. et Services d'investissement Quadrus Ltée.

Counsel a utilisé environ 41 % du total des frais de gestion reçus de tous les Fonds Counsel pour financer les versements liés à la distribution remis aux courtiers inscrits. En comparaison, pour le Fonds, les versements liés à la distribution représentaient 35 % des frais de gestion payés. Il s'agit du pourcentage moyen des frais de gestion payés par toutes les séries. Le pourcentage réel pour chaque série peut être supérieur ou inférieur à la moyenne en fonction du niveau des commissions de suivi payées pour cette série. Le pourcentage plus faible des versements liés à la distribution est principalement attribuable au taux de commissions de suivi plus bas de la série A par rapport à ceux des autres Fonds Counsel.

### Services de gestion et d'administration

Pour chaque série applicable, le Fonds a versé des frais de gestion et d'administration à Counsel aux taux annuels précisés à la rubrique intitulée *Renseignements sur les séries* du présent rapport et décrits plus en détail dans le prospectus simplifié. En contrepartie des frais d'administration, Counsel paie tous les frais et charges (autres que certains frais spécifiques liés au Fonds) nécessaires à l'exploitation du Fonds. Consulter également la rubrique *Frais de gestion*.

### Services de transactions en portefeuille

IPC Investment Corporation, une société affiliée à Counsel, fournit des services de transactions en portefeuille au Fonds quand il investit dans des fonds d'épargne à intérêt élevé. Le Fonds ne verse aucune commission de courtage et aucuns frais sur ces transactions.

### Autres transactions entre parties liées

Au cours de la période, le Fonds ne s'est pas fondé sur une approbation, une recommandation positive ou une instruction permanente du comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds de Counsel à l'égard de toute transaction entre parties liées.

## Rendement passé

Le rendement passé n'est pas présenté, car le Fonds n'a pas émis de titres pendant la période de 12 mois complète.

# FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | 30 septembre 2023

## Aperçu du portefeuille au 30 septembre 2023

PAR TYPE D'ACTIF	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Compte d'épargne à intérêt élevé	99,6
Trésorerie	0,5
Autres	(0,1)

## LES 25 PRINCIPALES POSITIONS

### Émetteur/Fonds sous-jacent

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable	99,6
Trésorerie	0,5

Principales positions acheteur en tant que  
pourcentage de la valeur liquidative totale

100,1

# FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | 30 septembre 2023

## Faits saillants financiers

Les tableaux suivants font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du Fonds pour chaque période comptable présentée ci-après. Si un fonds ou une série a été établi(e) ou rétabli(e) au cours de la période, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement jusqu'à la fin de cette période comptable. Les dates d'établissement des séries se trouvent à la rubrique *Renseignements sur les séries*.

### ACTIF NET PAR TITRE (\$)¹

Série A	30 sept. 2023	31 mars 2023
<b>Actif net, à l'ouverture</b>	10,01	10,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>		
Total des produits	0,25	0,07
Total des charges	(0,01)	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–
Profits (pertes) latent(e)s	–	–
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²</b>	0,24	0,07
<b>Distributions :</b>		
Du revenu		
(sauf les dividendes canadiens)	(0,21)	(0,04)
Des dividendes canadiens	–	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	(0,02)	–
<b>Distributions annuelles totales³</b>	(0,23)	(0,04)
<b>Actif net à la fin de la période</b>	10,01	10,01

  

Série C	30 sept. 2023	31 mars 2023
<b>Actif net, à l'ouverture</b>	10,01	10,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>		
Total des produits	0,25	0,10
Total des charges	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	(0,07)
Profits (pertes) latent(e)s	–	–
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²</b>	0,25	0,03
<b>Distributions :</b>		
Du revenu		
(sauf les dividendes canadiens)	(0,23)	(0,05)
Des dividendes canadiens	–	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	(0,02)	–
<b>Distributions annuelles totales³</b>	(0,25)	(0,05)
<b>Actif net à la fin de la période</b>	10,01	10,01

Série F	30 sept. 2023	31 mars 2023
<b>Actif net, à l'ouverture</b>	10,01	10,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>		
Total des produits	0,25	0,07
Total des charges	(0,01)	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–
Profits (pertes) latent(e)s	–	–
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²</b>	0,24	0,07
<b>Distributions :</b>		
Du revenu		
(sauf les dividendes canadiens)	(0,22)	(0,04)
Des dividendes canadiens	–	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	(0,02)	–
<b>Distributions annuelles totales³</b>	(0,24)	(0,04)
<b>Actif net à la fin de la période</b>	10,01	10,01

  

Série I	30 sept. 2023	31 mars 2023
<b>Actif net, à l'ouverture</b>	10,01	10,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>		
Total des produits	0,25	0,14
Total des charges	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	(0,08)
Profits (pertes) latent(e)s	–	–
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²</b>	0,25	0,06
<b>Distributions :</b>		
Du revenu		
(sauf les dividendes canadiens)	(0,23)	(0,05)
Des dividendes canadiens	–	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	(0,02)	–
<b>Distributions annuelles totales³</b>	(0,25)	(0,05)
<b>Actif net à la fin de la période</b>	10,01	10,01

- 1) Ces calculs sont prescrits par les règlements sur les valeurs mobilières et ne sont pas censés être un rapprochement de l'actif net par titre à l'ouverture et à la clôture. Cette information est tirée des états financiers du Fonds préparés conformément aux normes IFRS. L'actif net présenté dans le tableau et dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative; une explication de ces différences se trouve dans la note 3 des états financiers du Fonds.
- 2) Les montants de la valeur liquidative et des distributions par titre sont fonction du nombre réel de titres en circulation au moment considéré. L'augmentation (la diminution) liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.
- 3) Les distributions ont été payées en trésorerie ou réinvesties en titres additionnels du Fonds, ou les deux.

# FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | 30 septembre 2023

## ACTIF NET PAR TITRE DU FONDS (\$)¹ (suite)

	30 sept. 2023	31 mars 2023
Série Patrimoine privé		
Actif net, à l'ouverture	10,01	10,00
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :		
Total des produits	0,25	0,05
Total des charges	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	0,02
Profits (pertes) latent(e)s	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²	0,25	0,07
Distributions :		
Du revenu (sauf les dividendes canadiens)	(0,23)	(0,05)
Des dividendes canadiens	–	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	(0,02)	–
Distributions annuelles totales³	(0,25)	(0,05)
Actif net à la fin de la période	10,01	10,01

## RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

	30 sept. 2023	31 mars 2023
<b>Série A</b>		
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	139 314	48 424
Titres en circulation (en milliers)¹	13 913	4 836
Ratio des frais de gestion (%)²	0,28	0,28
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,28	0,28
Ratio des frais de négociation (%)³	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	s.o.	s.o.
<b>Série C</b>		
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	1	3
Titres en circulation (en milliers)¹	–	–
Ratio des frais de gestion (%)²	0,17	0,15
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,17	0,15
Ratio des frais de négociation (%)³	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	s.o.	s.o.
<b>Série F</b>		
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	72 577	37 240
Titres en circulation (en milliers)¹	7 248	3 719
Ratio des frais de gestion (%)²	0,17	0,16
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,17	0,16
Ratio des frais de négociation (%)³	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	s.o.	s.o.
<b>Série I</b>		
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	9 719	5 216
Titres en circulation (en milliers)¹	971	521
Ratio des frais de gestion (%)²	0,06	0,05
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,06	0,05
Ratio des frais de négociation (%)³	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	s.o.	s.o.

- Données à la clôture de la période comptable indiquée.
- Le RFG et le RFG avant les renoncations ou absorptions (le « RFG brut ») sont établis d'après le total des frais pris en charge par le Fonds (à l'exclusion des commissions et des autres coûts d'opération du portefeuille) pour la période considérée et s'expriment en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Pour une période au cours de laquelle une série est créée, le RFG et le RFG brut sont annualisés depuis la date d'établissement de la série jusqu'à la fin de la période. Le RFG et le RFG brut peuvent être touchés par les réductions ou les augmentations des frais de gestion et des frais d'administration, comme il est décrit à la rubrique *Renseignements sur les séries*. Lorsque le Fonds investit dans les titres d'un fonds sous-jacent, le RFG et le RFG brut présentés pour le Fonds comprennent la tranche des RFG du (des) fonds sous-jacent(s) attribuable à ce placement.
- Le ratio des frais de négociation (le « RFN ») représente le total des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille et est exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Lorsque le Fonds investit dans les titres d'un fonds sous-jacent, les RFN du Fonds comprennent la tranche des RFN du (des) fonds sous-jacent(s) attribuable à ce placement.
- Le taux de rotation du portefeuille du Fonds n'est pas indiqué, car celui-ci ne s'applique pas aux fonds du marché monétaire.

# FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | 30 septembre 2023

## RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

Série Patrimoine privé	30 sept. 2023	31 mars 2023
Valeur liquidative totale (en milliers de \$) <sup>1</sup>	13 847	10 144
Titres en circulation (en milliers) <sup>1</sup>	1 383	1 013
Ratio des frais de gestion (%) <sup>2</sup>	0,06	0,05
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%) <sup>2</sup>	0,06	0,05
Ratio des frais de négociation (%) <sup>3</sup>	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4</sup>	s.o.	s.o.

# FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | 30 septembre 2023

## Renseignements sur les séries

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Placement minimal (\$)	Frais de gestion <sup>6</sup> (%)	Frais d'administration <sup>6</sup> (%)
Série A <sup>1</sup>	24 janvier 2023	500	0,20	0,05
Série C <sup>1,4</sup>	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série F <sup>2</sup>	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série I <sup>2,3,5</sup>	24 janvier 2023	500	–	0,05
Série Patrimoine privé <sup>6</sup>	24 janvier 2023	–	–	0,05

- 1) Les titres de la série A et de la série C sont les seuls qui sont assujettis à des frais d'acquisition. Les titres peuvent être assujettis à des frais négociés allant jusqu'à 5 % au moment de la souscription initiale.
- 2) Des frais de consultation négociables ou des frais établis en fonction de l'actif (plus les taxes de vente) sont à payer par les investisseurs à leur(s) courtier(s) relativement aux titres de cette série détenus. Les frais peuvent être perçus par Counsel dans le compte de l'investisseur au moyen du rachat de titres et remis au courtier à la demande de l'investisseur. Le courtier peut également percevoir les frais directement auprès de l'investisseur.
- 3) Les frais de gestion liés à cette série sont de 0,10 % et ils sont payables directement à Counsel, généralement au moyen du rachat mensuel de titres.
- 4) Cette série est seulement offerte aux investisseurs ayant recours au service de rééquilibrage par le conseiller de Counsel (le « RPC de Counsel »).
- 5) Counsel peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion (directement ou indirectement) ou aux frais d'administration payables par les investisseurs ou les diminuer.
- 6) Aucuns frais de gestion ne sont imputés à la série Patrimoine privé. Un investisseur doit conclure une entente pour prendre part à un programme géré discrétionnaire offert par IPC Valeurs mobilières et accepter de payer certains frais fondés sur l'actif.